Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212200257-20251210-D2025_12_10_09-DE

COMMUNE DE CALLAC

Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 10 décembre 2025

Convocation du :	*4 décembre 2025*
Date d'affichage :	*6 décembre 2025*
Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	15
Votants :	17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2025/12/10/09 **(nomenclature 7.10)**

Étaient présents :
Jean-Yves ROLLAND, Joseph LINTANF, Pascale LE TERTRE, François LE QUEFFRINEC, Suzanne LE DÛ, Michel LE CALVEZ, Patrick LE GUILLOU, Christelle LE BON, Martine TISON, Lise BOUILLOT, Alain PREVEL, Jean-Pierre TREMEL, Véronique LE GRUIEC, Francis LE LAY et Danielle LE GAC, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme Stéphanie LE CUN à Mme LE GAC
M. Sébastien LACHATER à M. ROLLAND

Absents : Mme Laure-Line INDERBITZIN (excusée)
M. Patrick MORCET

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Mme LE TERTRE.

Objet – Finances : Fixation Tarifs de location du mobil-Home – Année 2026

M. Le Maire informe le Conseil que le mobil-home est susceptible d'être demandé en location en dehors des dates d'ouverture du camping, sur la période dite « hors-saison » (d'octobre à mars).

Il apparaît donc opportun de fixer des tarifs de location permettant de répondre à d'éventuelles demandes, sachant que la décision ou pas d'y répondre favorablement sera du ressort exclusif du Maire.

Après échanges, M. Le Maire propose les tarifs suivants :
- 30 euros/jour
- 100 euros/semaine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des votants, de :
- **Fixer** comme suit les tarifs applicables à la location « hors-saison » du mobil-home à compter du 1er janvier 2026 :
  - 30 euros/jour
  - 100 euros/semaine

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire,
Jean-Yves ROLLAND

MAIRIE DE CALLAC (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Pascale LE TERTRE